

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

DÉLIBÉRATION n° 2012/09/25-08

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 25 septembre 2012, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code Civil, et notamment ses articles 2044 et suivants,
Vu le Code de l'Education, et notamment son article L. 711-1,
Vu le décret n° 2000-764 du 1^{er} août 2000 fixant les conditions dans lesquelles les établissements publics d'enseignement supérieur peuvent transiger et recourir à l'arbitrage,
Vu la circulaire du 7 septembre 2009 relative au recours à la transaction pour la prévention et le règlement des litiges portant sur l'exécution des contrats de la commande publique NOR ECEM0917498C,

DÉCIDE :

**OBJET : Transaction entre l'Université d'Aix-Marseille et M. Fabrice GIRAUD
- Atelier Monte Cristo, titulaire du marché n°2007T9072PA296**

Le conseil d'administration approuve la transaction entre l'Université d'Aix-Marseille et M. Fabrice GIRAUD - Atelier Monte Cristo.

Cette transaction a pour objet de régler à M. GIRAUD la somme de 9 020, 40 € HT, correspondant à des prestations effectuées par le maître d'œuvre.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 30

Fait à Marseille, le 25 septembre 2012


Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille

